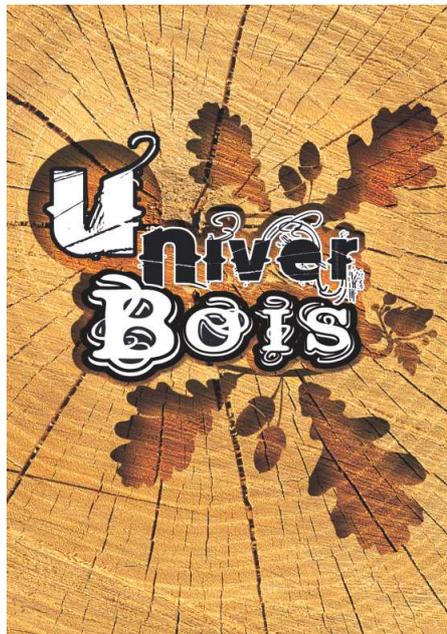


# Le Plan Forêt - Bois de la Nièvre 2013-2021



## SOMMAIRE

### Eléments de Contexte de la forêt et de la filière bois nivernaises

#### Bilan du Plan Bois 2006 - 2012

#### Quatre orientations majeures

##### Axe 1 : PERENNISER LA RESSOURCE

Fiche action n°1	Promotion de la gestion durable des forêts et de l'éco-certification
Fiche action n°2	Restructuration foncière forestière pour lutter contre le morcellement
Fiche action n°3	Accompagnement des démarches territoriales
Fiche action n°4	Lutte contre les points noirs sur les routes stratégiques du bois
Fiche action n°5	Sensibilisation des scolaires au bois et à la forêt
Fiche action n°6	Accueil du public en forêt

Actions en réflexion : veille foncière forestière, incitation à la replantation, réappropriation collective de la forêt, puits de carbone

##### AXE 2 : FAIRE DU BOIS ENERGIE UN LEVIER DE LA TRANSITION ENERGETIQUE DANS LA NIEVRE

Fiche action n°7	Promotion du bois énergie
Fiche action n°8	Développement des chaufferies collectives au bois
Fiche action n°9	Développement des structures d'approvisionnement
Fiche action n°10	Comité technique Bois énergie de la Nièvre

Actions en réflexion : structuration de la filière, agroforesterie....

##### AXE 3 : DEVELOPPER LA VALEUR AJOUTEE DE LA FILIERE BOIS DE LA NIEVRE

Fiche action n°11	Valorisation de la production locale par la construction bois
Fiche action n°12	Soutien aux entreprises locales
Fiche action n°13	Soutien aux démarches collectives des entreprises de la 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> transformation
Fiche action n°14	Adéquation offre de formation et besoins des entreprises, développement des compétences et valorisation des savoir faire

Actions en réflexion : offre de formation initiale, avenir de la filière, mise en réseau des entreprises, chimie du bois et niches d'innovation

##### AXE 4 : CONSTITUER UNE VITRINE DEPARTEMENTALE DE LA FORET ET DU BOIS

Fiche action n°15	Création d'un centre de ressources départemental
Fiche action n°16	Univerbois

Actions en réflexion : espace naturel sensible en forêt, renforcement de la portée et de la notoriété d'Univerbois...

# La forêt et la filière bois nivernaises : un potentiel et des atouts multiples pour l'identité et le développement du territoire

La Nièvre depuis plus de 4 siècles s'est forgée une solide expérience dans le travail du bois. L'activité bois connaît une première impulsion au XVII<sup>e</sup> siècle. La Nièvre voit se développer sa chênaie qui fait aujourd'hui du nivernais la première réserve de chênes en France. Cette valorisation de la forêt nivernaise coïncide avec une montée en puissance des besoins de Paris en bois de chauffage. Le Morvan durant près de 4 siècles, devient le principal fournisseur de bois de la capitale acheminé vers Paris grâce à l'invention du « flottage à bûches perdues ». L'activité connaît son apogée au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle avant sa disparition début XX<sup>e</sup> siècle, fortement concurrencée par le charbon. L'époque du flottage laisse place au développement d'une importante activité liée à la carbonisation principalement autour de la ville de Prémercy et au nord de la Nièvre à Clamecy. L'après guerre et plus particulièrement les années soixante se caractérisent par l'enrésinement massif du Morvan. C'est durant cette période que les propriétaires font le choix du douglas faisant aujourd'hui du Morvan le principal réservoir de cette essence en Europe.

La conjugaison des éléments passés et actuels explique de nos jours l'importance de la forêt nivernaise riche de 225 000 ha boisés.

Avec près de 40 millions de m<sup>3</sup> sur pied, la Nièvre en Bourgogne se positionne parmi les réserves forestières les plus importantes au cœur de l'hexagone. Le département enregistre des taux d'accroissement naturel importants (1,6 million de m<sup>3</sup>/an) le positionnant dans le peloton des départements où la forêt s'accroît le plus. Cette situation est principalement due à l'importance de la forêt conifères concentrée dans le Morvan.

Le département de la Nièvre, bien qu'il fournisse l'essentiel de la récolte de bois en Bourgogne ne valorise que partiellement sa ressource forestière en seconde transformation où s'effectue l'essentiel de la valeur ajoutée. Les emplois liés à la filière bois en Nièvre (1600 salariés) principalement concentrés sur les secteurs amont de la récolte et du sciage ne représentent que 12% de l'emploi en Bourgogne. Les efforts entrepris actuellement par les acteurs du territoire vise à développer les activités existantes et accueillir de nouvelles activités, en particulier par la prospection exogène, la structuration de la filière et l'accompagnement des projets endogènes.

Le développement de la valeur ajoutée et la création d'emplois dans les secteurs liés aux nouveaux modes de mise en œuvre de ce matériau d'origine renouvelable sont au cœur des ambitions du territoire (bois aboutés, bois contrecollé, bois composite...).

Depuis la tempête de 1999, le Conseil Général de la Nièvre a multiplié les aides et les démarches pour soutenir les différents échelons de la filière bois, de la production forestière à la seconde transformation du bois. Afin de consolider cette filière, la thématique du bois est au centre des politiques d'aménagement et de développement durable du Conseil Général de la Nièvre.

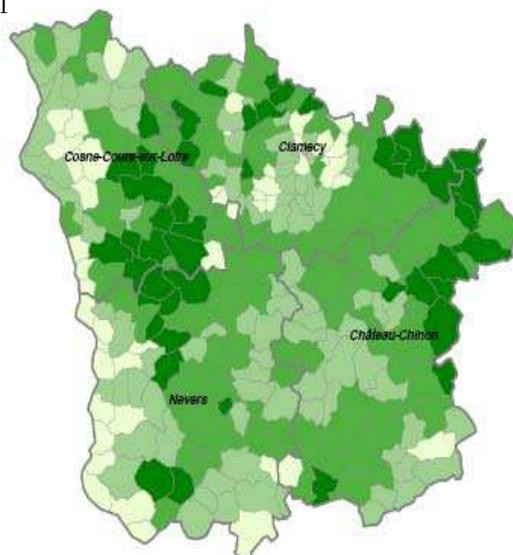
Afin d'être efficace à tous les échelons de la filière bois et pour tous les utilisateurs de la forêt et du bois, le Conseil Général de la Nièvre intervient dans le cadre d'un plan d'actions départemental.

Afin de répondre aux attentes des professionnels et suite aux évolutions de la filière, le Département a décidé de réactualiser son plan d'actions.

# La forêt nivernaise : une ressource, une identité paysagère, un environnement

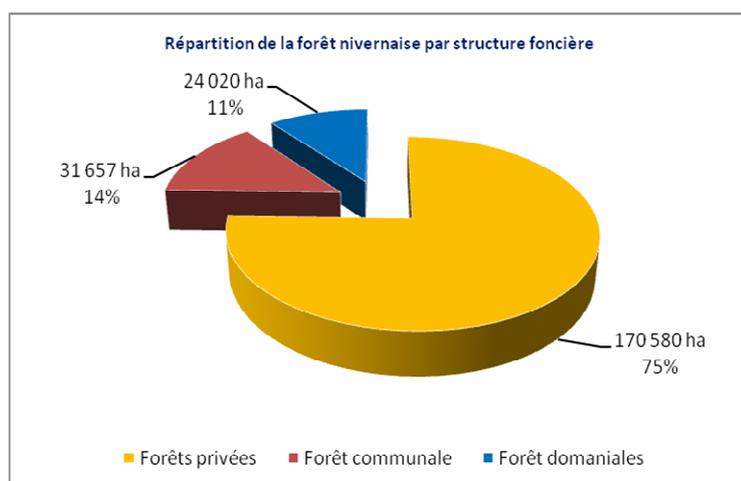
## Chiffres Clés :

- 225 000 ha dont 180 000 ha de feuillus et 45 000 ha de résineux.
- 1 hectare de bois par habitant
- 39 millions de m<sup>3</sup> sur pied (dont 19 millions de m<sup>3</sup> de chênes et 7 millions de résineux)
- 1,6 million de m<sup>3</sup> d'accroissement naturel annuel
- 4ème forêt feuillue française
- 1ère chênaie de France,
- 3ème réserve de pins douglas
- Un taux de boisement de 33%
- 1/4 de la forêt bourguignonne
- 18 millions de tonnes de carbone stockées dans la matière organique des sols et plus de 11 millions de tonnes stockées dans la biomasse



## Caractéristiques :

- Une forêt à **dominante privée** (75% de la forêt nivernaise dont la gestion est souvent confiée à des structures organisées en coopératives de production)
- Une forêt **en cours d'éco-certification** (plus de 97 000 hectares de la forêt nivernaise répondent aux critères)
- Une réserve de pins douglas qui arrive à **pleine maturité**
- Un équilibre forestier **préservé** (41,4% de taux de récolte (récolte/accroissement naturel : 18,2 pour les feuillus, 67,8% pour les résineux).



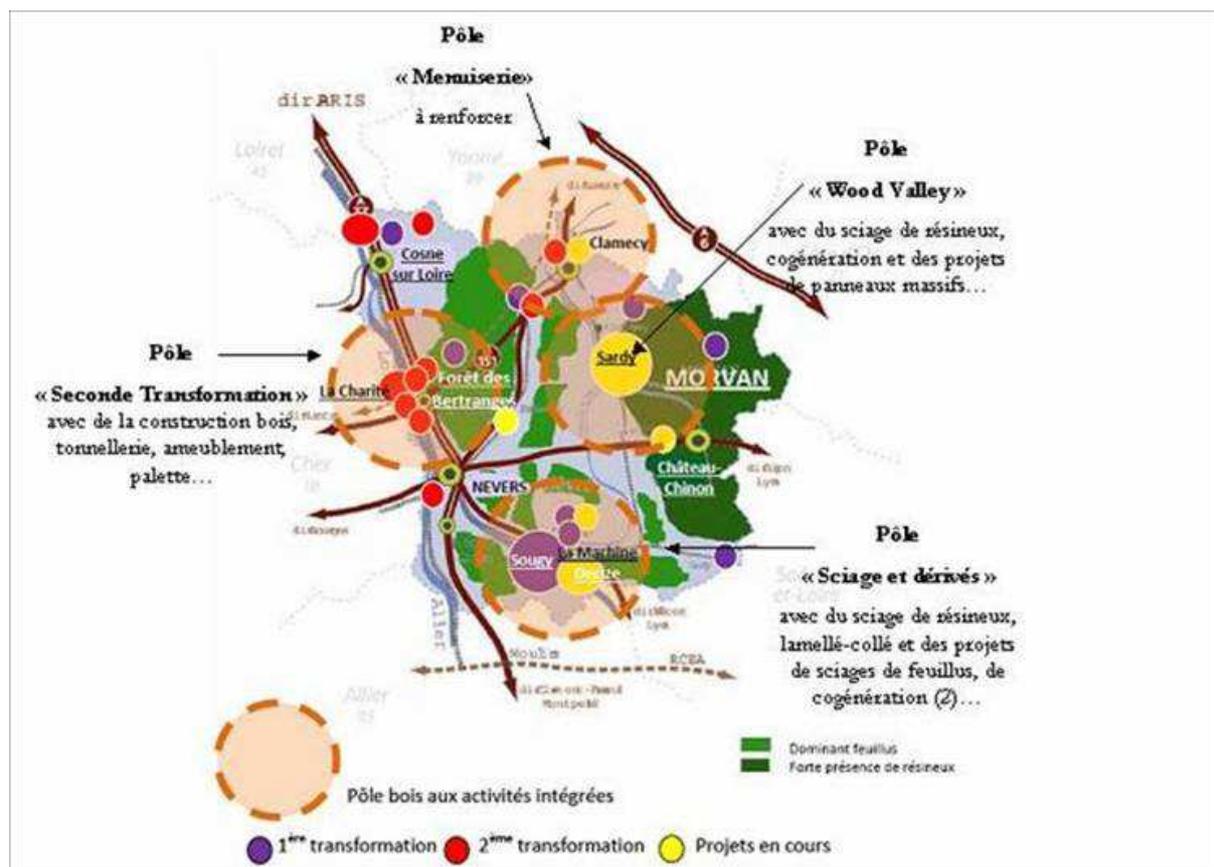
# La filière Bois nivernaise : des emplois, un réseau d'entreprises, de l'innovation

## Chiffres Clés :

Près de 698.000 m<sup>3</sup> de bois récoltés (2010) dont 64% de bois d'œuvre, 22% en bois d'industrie, 14% en bois-énergie

Plus de 237.000 m<sup>3</sup> sciés en 2010

1600 emplois dont 43 % dans l'exploitation forestière et la première transformation



## Caractéristiques :

Première forêt de récolte en Bourgogne (la Nièvre fournit plus de 32% de la récolte effectuée en Bourgogne)

Une diminution significative de la récolte de bois d'œuvre feuillus, l'écart se creuse entre production de bois d'œuvre issus des feuillus et des conifères) couplée à un recul des volumes de chêne sciés depuis vingt ans

Premier territoire producteur de chêne à tranchage et merrain (60% de la production régionale)

La Nièvre se place parmi les 15 premiers territoires producteurs de sciages en France

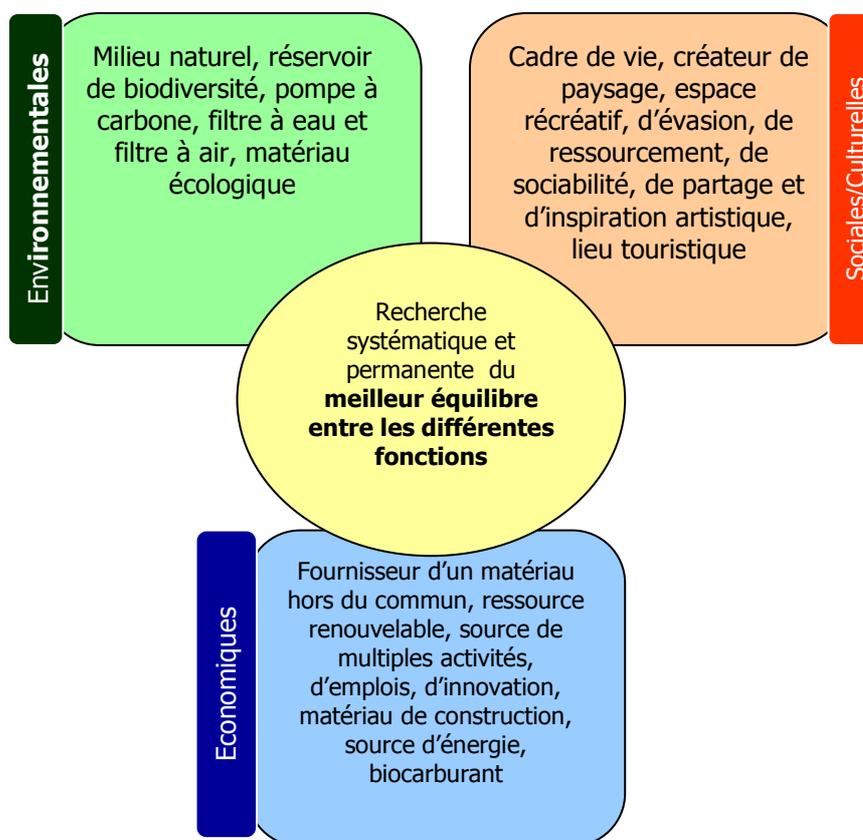
Une progression continue de la production des sciages résineux

Premier producteur de connexes issus de la transformation

Plus de 500 entreprises référencées de l'exploitation forestière à la seconde transformation du bois.

# Multifonctionnalité de la forêt : une combinaison complexe

Dans un contexte de croissance forte de la demande liée à la montée en puissance des préoccupations environnementales, un territoire rural comme la Nièvre, a une carte majeure à jouer. Elle peut, en actionnant certains leviers d'action identifiés, tirer un meilleur parti de ce développement au bénéfice de l'activité et de l'emploi local. Il s'agit tout à la fois de répondre à des enjeux de développement local mais aussi d'apporter une contribution aux enjeux macro-économiques de la filière bois et globaux tels qu'ils se posent en matière de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique.



Tout à la fois patrimoine naturel, ressource économique, source d'énergie, espace récréatif, pompe à carbone... la forêt est diverse et unique. L'enjeu majeur repose sur la capacité à concilier au mieux toutes ses fonctions. Quelle importance donner à chacune de ses fonctions pour les faire cohabiter durablement ?

Le département souhaite relever le défi de cet équilibre fragile et difficile à établir en intervenant en accompagnement et en soutien de chacune de ces fonctions dans une triple volonté de préservation, d'aménagement et de développement du territoire.

# Bilan du Plan Bois Départemental 2006 - 2012

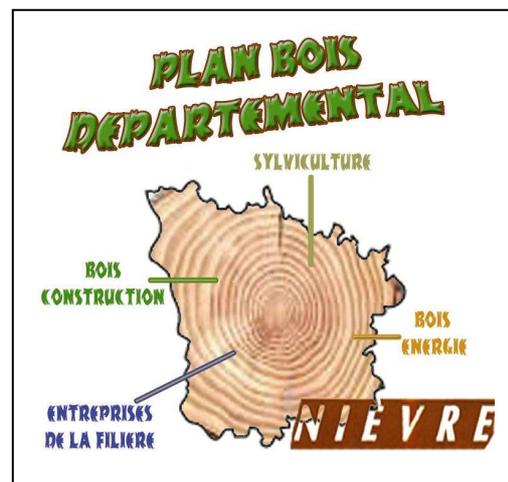
Depuis 2006, le Plan Bois Départemental a permis au Conseil Général d'apporter son soutien à la forêt et à la filière nivernaises sur quatre thématiques prioritaires :

- **La sylviculture avec :**

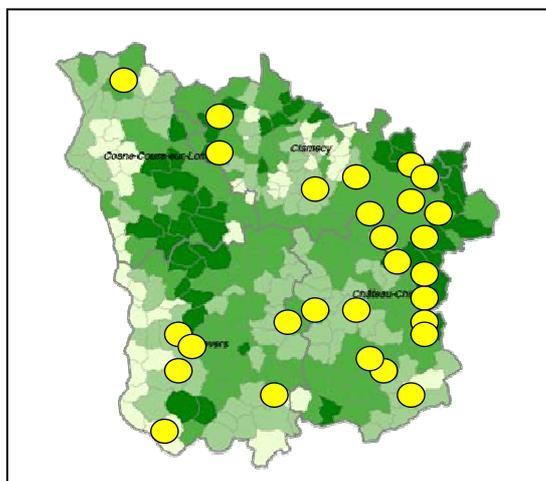
- un rythme de 10 à 15 dossiers accompagnés/an concernant la restructuration foncière de petites parcelles forestières,
- l'accompagnement du premier Plan de Développement de Massif en Bourgogne, sur le massif du Haut Folin,
- des opérations de sensibilisation des scolaires au bois et à la forêt (appels à projets),
- l'application du Régime Forestier et de l'éco-certification PEFC et FSC sur les principales forêts du Conseil Général,
- l'implication d'une forêt d'exception « le Mont Preneley » dans l'éco-certification FSC,
- le financement d'espaces d'accueil du public en forêt (ex : les mardelles à Prémercy et La Machine).
- le soutien aux Routes Stratégiques du Bois dans le Morvan avec 94% de fonds Européens de Bourgogne fléchés sur la Nièvre sur la programmation en cours.

- **Le bois énergie avec :**

- le soutien financier et l'accompagnement de la création de 28 chaufferies bois (représentant la consommation de 8 500 m<sup>3</sup> de plaquettes par an soit près de 850 000 litres de fioul),
- le raccordement de quatre collèges aux nouveaux réseaux de chaleur bois (Luzy, Corbigny, Decize, Saint-Amand-en-Puisaye).
- des aides pour l'acquisition de broyeurs pour des plaquettes forestières et agricoles (FD CUMA) et industrielles (Merrains de Bourgogne),
- des opérations de communication (salon de l'habitat, route du bois énergie qui a évolué en circuit des énergies renouvelables).
- le soutien à la structuration de l'accompagnement des maîtres d'ouvrage de chaufferies bois (création de l'Agence Locale de l'Energie de la Nièvre et suivi de la cellule Energie du PNRM).

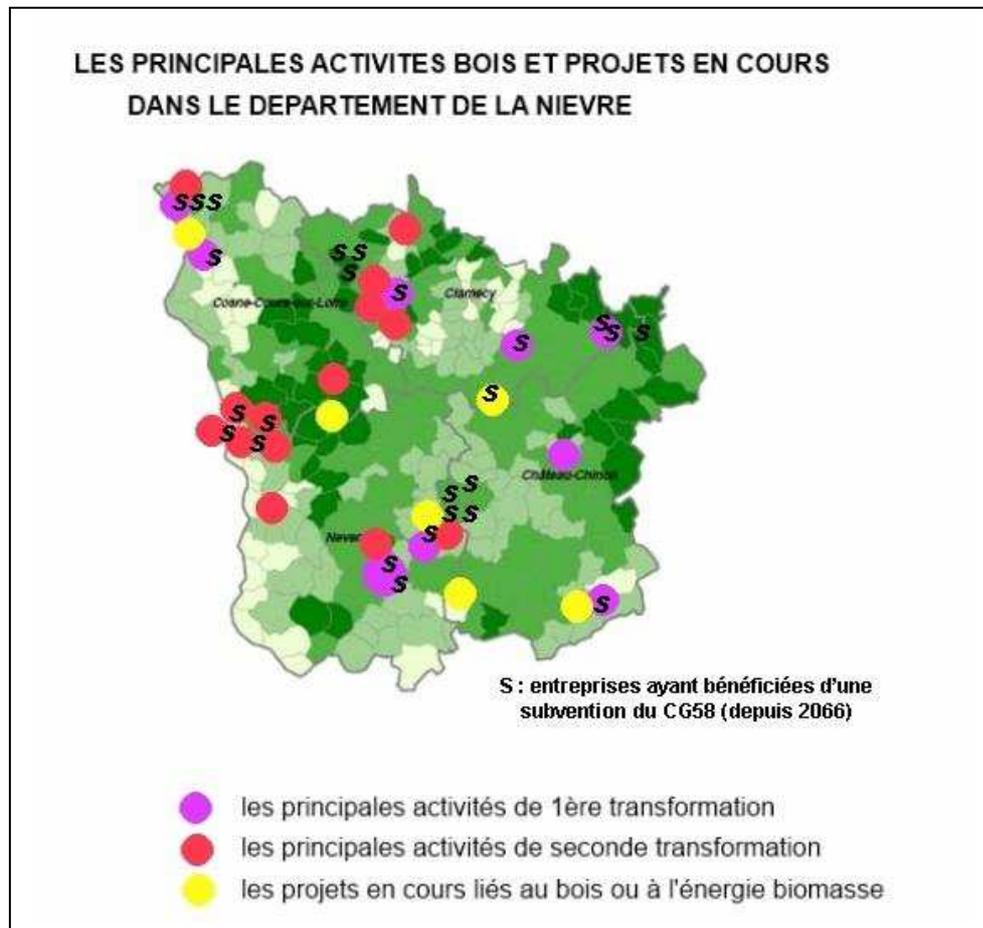


**28 chaufferies bois accompagnées :**



- **Le soutien aux entreprises de la filière bois avec :**

29 projets accompagnés par le Conseil Général depuis 2006 pour l'implantation ou le développement d'entreprises de la filière bois,



- **La valorisation de la filière bois :**

- 2006 : salon de l'habitat de Nevers (stand commun : CCI, ONF, CRPF, syndicat propriétaires forestiers, chauffagistes...),
- 2007 : manifestation « La Fête du bois » avec plus de 60 exposants à la ferme du Marault,
- 2008 : participation à « La fête des Métiers du bois en Bertranges »,
- 2009 et 2010 : salon de l'habitat de Nevers et de La-Charité/Loire (+ALEN),
- 2011 : financement de l'exposition à Decize « des forêts et des hommes » de Yann-Arthus-Bertrand,
- 2011 : financement de la FFB58 pour « La maison pour agir » au salon de l'habitat de Nevers,
- 2012 : manifestation « UniverBois » à la ferme du Marault avec 5500 visiteurs

Depuis 2006, le Plan Bois Départemental a soutenu des projets pour un montant d'aide attribuée de **1 568 000 €**.

# Bilan du Plan Bois Départemental 2006 – 2012

	Ecole Collège	Particulier Grand Public	Collectivité	Propriétaire forestier	Entreprise
<b>LA GESTION DURABLE DES FORETS</b>					
Fiche n°1 : Différents modes de gestion durable des forêts	•	•	•	•	
Fiche n°2 : Restructuration foncière forestière			•	•	
Fiche n°3 : La création d'une bourse foncière			•	•	
Fiche n°4 : Sensibilisation des scolaires au bois et à la forêt	•				
Fiche n°5 : Sensibilisation du grand public au bois et à la forêt		•			
<b>LE BOIS ENERGIE</b>					
Fiche n°6 : Le comité de pilotage			•	•	•
Fiche n°7 : Observatoire des combustibles		•	•	•	•
Fiche n°8 : La route du bois énergie	•	•	•	•	•
Fiche n°9 : Formations bois énergie					•
Fiche n°10 : Les chaufferies bois collectives			•		
Fiche n°11 : Les chaufferies individuelles		•		•	
Fiche n°12 : Le développement des structures d'approvisionnement			•		•
<b>LE BOIS CONSTRUCTION</b>					
Fiche n°13 : Logements locatifs en bois			•		
Fiche n°14 : Bâtiments agricoles en bois					•
Fiche n°15 : Hébergements touristiques en bois		•	•		•
<b>SOUTIENS AUX ENTREPRISES</b>					
Fiche n° 16 : Acquisition de matériels de production					•
Fiche n°17 : Besoins en ressources humaines					•
<b>VITRINE DE LA FILIERE BOIS</b>					
Fiche n°18 : Site internet	•	•	•	•	•
Fiche n° 19 : Salon du bois et de la forêt	•	•	•	•	•

# Quatre orientations majeures

2013 - 2021

1. **Pérenniser la ressource**
2. **Faire du Bois Energie, un levier de la transition énergétique dans la Nièvre**
3. **Développer la valeur ajoutée de la filière nivernaise**
4. **Faire vivre collectivement une vitrine départementale de la forêt et du bois**

# Axe 1 :

## Pérenniser la ressource

La forêt nivernaise assure depuis des siècles une réponse à des besoins variés en constante évolution (bois de feu, bois d'oeuvre, chasse, loisirs...).

La gestion forestière est indispensable pour répondre à l'évolution de ces besoins. Ceci est particulièrement vrai dans le contexte actuel de diversification des usages du bois et de changement climatique.

Ainsi, il s'avère nécessaire de promouvoir une gestion adaptée et raisonnée de la forêt afin de pérenniser la ressource, tout en maintenant ses fonctions écologiques, économiques et sociales.

La mise en valeur et la protection des forêts sont reconnues d'intérêt général. La politique forestière prend en compte les fonctions économiques, environnementales et sociales des forêts et participe à l'aménagement du territoire, en vue d'un développement durable. Elle a pour objet d'assurer la gestion durable des forêts et de leurs ressources naturelles, de développer la qualification des emplois en vue de leur pérennisation, de renforcer la compétitivité de la filière de production forestière, de récolte et de valorisation du bois et des autres produits forestiers et de satisfaire les demandes sociales relatives à la forêt (*extrait de l'article 1 du code forestier*).

La politique Bois et Forêt du Conseil Général de la Nièvre veut également répondre à l'enjeu de pérennisation de la ressource par une gestion raisonnée des forêts.

Pour ce faire, plusieurs champs d'intervention sont proposés.

- Le premier est le foncier, afin d'inciter et de favoriser les regroupements et rendre ainsi l'exploitation plus efficiente. L'objectif est d'agir sur le morcellement forestier et de permettre des opérations de regroupement foncier créant des unités sylvicoles viables.

- La sylviculture constitue un second champ d'intervention. Il s'agit d'accompagner les propriétaires et exploitants dans une sylviculture durable, adaptée aux changements.

- Le troisième volet concerne l'appropriation de la forêt par les nivernais. En effet, la forêt est également un espace récréatif, de sociabilité et de partage où chacun peut profiter d'un moment d'échange privilégié en famille, entre amis, entre passionnés... La forêt n'a pas qu'une fonction marchande, elle fournit de nombreux biens et services sociaux et environnementaux gratuits ou non rémunérés.

Enfin, des projets innovants sont en réflexion comme la constitution d'une SEM « Nièvre forêts » qui pourrait décliner des missions concernant l'acquisition de forêts, la gestion d'une bourse foncière forestière, l'échanges de parcelles, le rapprochement vendeurs/acheteurs, de faciliter les transactions, de développer le recours aux DEFI forestiers (Dispositifs d'Encouragement Fiscal à l'Investissement) et d'en assurer une gestion exemplaire.

**Axe 1 : Pérenniser la ressource**

**Fiche Action n°1**  
**Promotion de la gestion durable des forêts**  
**et de l'éco-certification**

<b>Contexte</b>	<p>Le Conseil Général de la Nièvre possède près de 330 ha de forêts qui sont répartis en 4 principaux massifs sur les communes de Glux-en-Glenne, Vitry-Laché, Saint-Honoré-les-Bains, Château-Chinon.</p> <p>Ces forêts, et quelques propriétés forestières à Sardy-les-Epiry, Baye-et-Vaux et le Saut du Gouloux à Montsauche, sont soumises au Régime Forestier.</p> <p>Toutes les forêts du Conseil Général sont éco-certifiées « PEFC » et désormais, elles bénéficient également de la certification « FSC ».</p> <p>L'Office National des Forêts (ONF), gestionnaire de ce patrimoine, est missionné pour mettre en oeuvre les plans d'aménagement qui assurent une gestion diversifiée et durable des peuplements suivant les caractéristiques spécifiques de chaque forêt.</p>
<b>Objectif</b>	Promouvoir la gestion durable de la forêt et encourager la diversification des modes de gestion sylvicole.
<b>Description</b>	<p>A partir des documents d'aménagement et des différents modes de gestion des forêts, des outils de communication seront réalisés pour encourager les propriétaires privés et publics de forêts à s'engager dans des démarches de gestion durable des forêts.</p> <p>L'augmentation des surfaces forestières qui sont éco-certifiées contribuera à l'amélioration de la qualité de la production forestière et apportera une plus-value tant sur la production que sur l'image du territoire.</p> <p>Ces fiches seront intégrées au Centre de ressources départemental (fiche - action 15) et diffusées aux acteurs de la forêt nivernaise.</p>
<b>Public cible</b>	Propriétaires et exploitants forestiers nivernais
<b>Calendrier</b>	Lancement en 2013
<b>Partenaires techniques</b>	ONF, CRPF, Association Bourguignonne de Certification Forestière (ABCF), le Groupement pour une Gestion Responsable des Forêts de Bourgogne (GGRFB)...

## Axe 1 : Pérenniser la ressource

## Fiche Action n°2

### Restructuration foncière forestière pour lutter contre le morcellement

<b>Contexte</b>	<p>Le morcellement de la forêt privée est un frein à la généralisation d'une gestion sylvicole de qualité.</p> <p>Les propriétaires sont souvent confrontés à des problèmes d'accès, de limites et d'exploitation. Ces contraintes ont pour conséquence l'absence de gestion des petites parcelles forestières.</p> <p>Lors de l'acquisition de petites parcelles forestières, les coûts des frais d'actes notariés peuvent représenter jusqu'à la moitié du coût total d'acquisition des parcelles.</p>																																				
<b>Objectif</b>	Constituer des entités forestières permettant la mise en œuvre d'une exploitation raisonnée.																																				
<b>Description</b>	<p>L'aide consiste en une prise en charge d'une partie des frais concernant l'acquisition d'une parcelle forestière selon la valeur du lot.</p> <p>Les conditions d'attribution :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La parcelle acquise doit être contiguë à une parcelle déjà possédée,</li> <li>- Le propriétaire doit s'engager à réaliser un code de bonnes pratiques sylvicoles si l'unité constituée représente moins de 10 ha et un plan simple de gestion si la surface fait plus de 10 ha.</li> <li>- Une fois l'opération réalisée, l'unité constituée doit représenter une surface maximale de 25 ha.</li> </ul> <p>Le montant de l'aide pour l'achat de nouvelles parcelles est de :</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Valeur vénale du lot</th> <th>1 parcelle</th> <th>2 parcelles</th> <th>3 parcelles</th> <th>4 parcelles</th> <th>5 parcelles</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>&lt;1000€</td> <td>540 €</td> <td>600 €</td> <td>630 €</td> <td>660 €</td> <td>720 €</td> </tr> <tr> <td>1001&lt;&lt;2000€</td> <td>480 €</td> <td>540 €</td> <td>570 €</td> <td>600 €</td> <td>720 €</td> </tr> <tr> <td>2001&lt;&lt;3001 €</td> <td>360 €</td> <td>420 €</td> <td>480 €</td> <td>540 €</td> <td>720 €</td> </tr> <tr> <td>3001&lt;&lt;5000€</td> <td>240 €</td> <td>360 €</td> <td>480 €</td> <td>480 €</td> <td>720 €</td> </tr> <tr> <td>&gt;5000€</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le nombre de dossiers maximum par propriétaire est de 2 par année.</p>	Valeur vénale du lot	1 parcelle	2 parcelles	3 parcelles	4 parcelles	5 parcelles	<1000€	540 €	600 €	630 €	660 €	720 €	1001<<2000€	480 €	540 €	570 €	600 €	720 €	2001<<3001 €	360 €	420 €	480 €	540 €	720 €	3001<<5000€	240 €	360 €	480 €	480 €	720 €	>5000€	0	0	0	0	0
Valeur vénale du lot	1 parcelle	2 parcelles	3 parcelles	4 parcelles	5 parcelles																																
<1000€	540 €	600 €	630 €	660 €	720 €																																
1001<<2000€	480 €	540 €	570 €	600 €	720 €																																
2001<<3001 €	360 €	420 €	480 €	540 €	720 €																																
3001<<5000€	240 €	360 €	480 €	480 €	720 €																																
>5000€	0	0	0	0	0																																
<b>Public cible</b>	Personnes physiques, groupements forestiers, communes ou groupements de communes, déjà propriétaires.																																				
<b>Calendrier</b>	Permanent																																				
<b>Partenaires techniques</b>	CRPF et acteurs de la forêt publique et privée.																																				

**Axe 1 : Pérenniser la ressource**

**Fiche Action n°3**  
**Accompagnement des démarches territoriales**

<b>Contexte</b>	Différentes démarches territoriales sont engagées ou en cours sur le territoire nivernais. Parmi ces démarches, les plans de développement de massif (PDM) sont des actions de développement local au service de la forêt et des petits propriétaires forestiers et plus largement de tout le territoire concerné.
<b>Objectif</b>	<p>Les objectifs des PDM sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réduire les effets du morcellement de la propriété forestière par un regroupement de la gestion voire du foncier (aménagement foncier - échanges/cessions de parcelles boisées, ...)</li> <li>- augmenter la récolte et notamment, la commercialisation des bois placés hors des circuits économiques afin d'assurer un approvisionnement adapté de la filière de transformation industrielle et le développement à terme des bio-énergies (matériaux, carburants, énergies, ...)</li> <li>- réaliser des infrastructures collectives (routes forestières, chemins d'exploitation, places de dépôt, ...)</li> <li>- renforcer la gestion forestière de façon durable et concertée par le recours aux plan simple de gestion, code de bonne pratique sylvicole, règlement type de gestion, groupement forestier, association de gestion, ...</li> <li>- améliorer les peuplements (éclaircie, élagage, taille de formation)</li> <li>renouveler les peuplements surannés (reboisement, régénération naturelle)</li> <li>- conserver les milieux exceptionnels (biodiversité remarquable et ordinaire)</li> <li>- s'appuyer sur la forêt pour renforcer les dynamiques de développement local et notamment, l'aménagement du territoire, le développement économique et touristique.</li> </ul>
<b>Description</b>	<p>Un Plan de Développement de Massif est un programme d'animation territorial pour amplifier la mise en valeur des forêts en prenant en compte les dimensions économique, environnementale et d'accueil du public.</p> <p>Cette approche par massif doit permettre de toucher des forêts constituées de petits propriétaires forestiers afin de trouver des solutions aux problèmes qui rendent coûteuse ou économiquement impossible la mobilisation des bois (morcellement de la propriété, qualité des bois, accessibilité des massifs, ...). Cette action vise aussi à développer la multifonctionnalité de la forêt, elle s'inscrit dans l'aménagement du territoire.</p>
<b>Public cible</b>	Tous les propriétaires forestiers, privés comme publics.
<b>Calendrier</b>	Suivant les programmes
<b>Partenaires techniques</b>	CRPF, ONF, PNRM et acteurs de la forêt publique et privée.

**Axe 1 : Pérenniser la ressource**

**Fiche Action n°4**  
**Lutte contre les points noirs**  
**sur les routes stratégiques du bois**

<b>Contexte</b>	Alors que les récoltes de bois s'intensifient dans le Morvan et que la tendance va s'amplifier dans les années à venir, le réseau des voies communales reste le maillon faible de la chaîne du transport des bois.
<b>Objectif</b>	Engager des travaux de renforcement et de consolidation des voies qui constituent le schéma des routes stratégiques du bois en Morvan.
<b>Description</b>	<p>Le Conseil Général subventionne au taux de 15 % les travaux en complément des financements existants par ailleurs, notamment dans le cadre des Fonds Européens (FEDER) et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).</p> <p>Les voies qui sont financées doivent faire l'objet d'un classement comme itinéraires « bois-ronds » au titre de l'arrêté départemental, après réalisation des travaux, si elles n'y figurent pas au moment de la demande. La longueur des tronçons prioritaires est limitée à environ 4 km.</p> <p>La nature des investissements éligibles à ce programme d'aide sont les dépenses relatives au renforcement, à la restructuration, au recalibrage de la chaussée des tronçons prioritaires ou des points noirs des routes stratégiques du bois (y compris accotements, ouvrages d'art, assainissement, sur-largeurs, places de croisement et de retournement, maîtrise d'œuvre, diagnostic et études préalables, etc ... ), afin de permettre dans des conditions normales le passage de grumiers chargés en conformité avec les arrêtés « bois-ronds » (57 tonnes pour 6 essieux).</p>
<b>Public cible</b>	Les porteurs de projet éligibles à cette aide sont les communes et les intercommunalités qui sont situées dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Morvan et/ou dans la zone « Morvan » de l'Inventaire Forestier National, sous réserve de la présence de voies communales classées comme stratégiques dans les schémas directeurs des routes du bois.
<b>Calendrier</b>	Ce programme d'aide du Département est actif jusqu'à la fin du programme européen actuel soit le 31 décembre 2013 en terme de mobilisation de crédits (et le 31 décembre 2015 en terme de versements comptables). Il pourra être réactivé si des fonds européens sont de nouveau mobilisables dans le cadre de la programmation 2013 – 2020.
<b>Partenaires techniques</b>	DRAAF

**Axe 1 : Pérenniser la ressource**

**Fiche action n°5**  
**Sensibilisation des scolaires au bois et à la forêt**

<b>Contexte</b>	La sensibilisation du jeune public à la forêt et à ses usages doit être réalisée dès le plus jeune âge. Ce public est souvent attentif à l'environnement et soucieux de la protection de la planète. Le jeune public est peu sensibilisé à la sylviculture et retient parfois de fausses idées comme l'exemple de couper les arbres qui est perçu comme néfaste pour la forêt.
<b>Objectif</b>	Impulser et participer à la sensibilisation des scolaires sur les modes de gestion de la forêt et les enjeux de la filière bois.
<b>Description</b>	<p>Un appel à projet est réalisé chaque année, à l'automne.</p> <p>L'établissement doit présenter un projet pédagogique et les élèves doivent participer activement soit en amont (préparation thématique, contact avec les intervenants ...), soit en aval par la réalisation d'un compte-rendu (écrit ou visuel : photos, dessins ...).</p> <p>L'action doit permettre la sensibilisation à la sylviculture (gestion durable de la forêt) au bois construction ou au bois énergie.</p> <p>Une aide forfaitaire de 75 € à 760 € est attribuée en fonction de l'importance et de l'intérêt du projet.</p>
<b>Public cible</b>	Etablissements scolaires nivernais (écoles primaires et collèges)
<b>Calendrier</b>	Envoi de l'appel à projet tous les ans à l'automne
<b>Partenaires techniques</b>	Associations de protection de l'environnement

**Axe 1 : Pérenniser la ressource**

**Fiche action n°6**  
**Accueil du public en forêt**

<b>Contexte</b>	En tant qu'espace privilégié de contact avec la nature, la forêt attire les nivernais et les touristes pour de nombreuses activités : promenade, randonnée, sport, cueillette, etc...
<b>Objectif</b>	Renforcer l'appropriation de la forêt par les nivernais et les touristes en augmentant et en améliorant les conditions d'accueil des espaces boisés publics, et en les aménageant en vue de leur ouverture au public.
<b>Description</b>	<p>Le Conseil Général finance les opérations qui contribuent à l'amélioration de l'accueil du public en forêt avec l'installation d'équipements, l'aménagement de sentiers de randonnée ou d'activités de pleine nature. De plus, il peut financer des opérations à l'attention du public concernant l'éducation et la sensibilisation à la gestion et à la protection de la forêt.</p> <p>Les dépenses subventionnables sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en place d'équipements ou d'actions de communication visant à faire connaître au grand public le ou les modes de gestion sylvicole,</li> <li>- La création d'aires de stationnement, d'aires de pique-nique, de parcours ludiques.</li> </ul> <p>Le montant de la subvention est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 30 % des coûts de fonctionnement (aide plafonnée à 3 800 €),</li> <li>- 30 % des coûts d'investissement (aide plafonnée à 15 200 €),</li> <li>- 30 % des coûts de réhabilitation des équipements (aide plafonnée à 15 200 €).</li> </ul>
<b>Public cible</b>	Office National des Forêts, associations, collectivités, Parc Naturel Régional du Morvan ...
<b>Calendrier</b>	Permanent
<b>Partenaires techniques</b>	ONF, CRPF

## Axe 1 : Pérenniser la ressource

### Réflexions en cours et Actions de lobbying

- **La veille foncière forestière**

Alors que le morcellement de la forêt privée est un frein à la gestion et à l'exploitation des petites parcelles, les ventes de parcelles forestières font l'objet de peu de publicité et ne trouvent pas toujours acquéreur. La mise en oeuvre d'une démarche de veille foncière et le renforcement des partenariats pour optimiser des outils existants comme la bourse foncière forestière sont à étudier pour contribuer à la lutte contre le morcellement forestier.

- **Le renouvellement de la ressource et le maintien de la capacité de production dans la durée à travers l'incitation à la replantation**

L'incitation à la replantation est une action qui relève d'un niveau national et non local. Dès lors, le Conseil Général engage et souhaite développer des actions de lobbying pour que l'Etat remette en place les aides du fonds forestier national relatives à la replantation.

- **La création d'une SEM "Nièvre Forêts"**

Dans un objectif de réappropriation collective de la forêt et afin de rechercher la mobilisation de financements tant publics que privés, une réflexion pourrait être engagée sur la constitution d'une SEM « Nièvre forêts ». Cette structure aurait pour objectif l'acquisition de forêts, la gestion d'une bourse foncière forestière, l'échanges de parcelles, le rapprochement vendeurs/acheteurs, de faciliter les transactions, de développer le recours aux DEFI forestiers (Dispositifs d'Encouragement Fiscal à l'Investissement) et d'en assurer une gestion exemplaire.

- **La forêt, puits de carbone**

La fonction puits de carbone est peu connue et peu suivie, la réflexion doit permettre de capitaliser la connaissance des capacités de la forêt nivernaise en matière de captation du CO<sub>2</sub>. La connaissance et le travail d'étude doit permettre de mieux comprendre et mesurer la participation de la forêt nivernaise au cycle du carbone selon le mode d'utilisation des terres (et son évolution), le mode de gestion sylvicole, la substitution de bois aux matériaux plus gourmands en énergie, la substitution de bois aux énergies fossiles.

## **Axe 2 :**

# **Faire du Bois Energie un levier de la transition énergétique dans la Nièvre**

La forêt constitue un formidable atout et un capital précieux pour le territoire nivernais.

Elle est une source d'innovations potentielles qui pourront contribuer à réduire l'empreinte carbone et à tendre vers l'indépendance énergétique du territoire en développant une économie plus verte et plus vertueuse.

La Nièvre, par sa surface boisée, ses nombreuses entreprises du bois et son bocage, dispose d'une importante ressource ligneuse et de nombreux sous-produits qui sont valorisables par la filière bois énergie.

Dans un contexte économique tendu, marqué par la raréfaction et le renchérissement des ressources fossiles, et d'énergie chère, il devient essentiel d'optimiser l'utilisation de cette richesse pour relever le défi de la transition énergétique.

Alors que des actions sont d'ores et déjà engagées par le Département concernant l'énergie, le climat et la biodiversité, de nouvelles pistes peuvent aujourd'hui être explorées pour que la filière bois énergie soit un vecteur de développement incontournable pour le territoire nivernais qui peut devenir une référence nationale.

De plus, l'expérimentation de nouveaux modèles économiques permet d'engager des réflexions, et des expérimentations, sur l'économie circulaire et l'agroforesterie, dont une des finalités peut être la valorisation énergétique.

Le Bois énergie est un levier de la transition énergétique et peut contribuer à faire de la Nièvre un territoire à énergie positive.

**Axe 2 : Faire du Bois Energie un levier  
de la transition énergétique dans la Nièvre**

**Fiche action n°7  
Promotion du bois énergie**

<b>Contexte</b>	Alors que certaines chaufferies fonctionnent sur la Nièvre depuis plus de 15 ans et que l'on compte aujourd'hui plus de 40 chaufferies collectives au bois déchiqueté ou aux granulés, le besoin de communiquer sur cette source d'énergie reste nécessaire, des différents combustibles aux technologies de chaudières.
<b>Objectif</b>	Promouvoir le bois énergie pour que le nombre de chaufferies automatiques au bois augmente et que les filières d'approvisionnement en combustibles bois se structurent, tout en renforçant leur visibilité.
<b>Description</b>	<p>Depuis plusieurs années, le Conseil Général de la Nièvre agit en faveur du développement des énergies renouvelables dans le département.</p> <p>Une opération, dénommée « Le Circuit des Energies Renouvelables » (CENR), a pour objectif de promouvoir des réalisations exemplaires de maîtrise de la demande et/ou de production d'énergie qui sont effectuées par des institutions publiques, des industriels, des agriculteurs ou des particuliers.</p> <p>Les outils mis en place afin de promouvoir le dispositif sont un site internet de présentation générale des installations exemplaires, dont les chaufferies automatiques au bois, une base de données des sites pouvant être visités, une liste de circuits types (mais modulables), des fiches techniques et économiques pour chaque installation (un recto pré-imprimé, rappelant les principales caractéristique du mode d'énergie présenté et un verso à imprimer par l'organisateur de la visite, présentant spécialement l'équipement et un panneau d'information progressivement mis en place à proximité des installations).</p>
<b>Public cible</b>	Collectivités, institutionnels et grand public
<b>Calendrier</b>	Permanent
<b>Partenaires techniques</b>	Parc Naturel Régional du Morvan, ALEN, SIEEEN et chambres consulaires

**Axe 2 : Faire du Bois Energie un levier  
de la transition énergétique dans la Nièvre**

**Fiche action n°8  
Développement des chaufferies collectives au bois**

<b>Contexte</b>	Conscient de la nécessité de développer les énergies renouvelables tout en valorisant la ressource bois locale, le Conseil Général soutient les projets locaux de développement et de structuration de la filière Bois-Energie dans la Nièvre.
<b>Objectif</b>	Encourager le développement du bois comme énergie en apportant un financement pour la réalisation des chaufferies automatiques collectives au bois.
<b>Description</b>	<p>Le Département soutient financièrement les chaufferies automatiques au bois qui sont réalisées par les collectivités locales et leurs groupements, et les établissements publics. L'aide est de 10% des coûts d'investissement avec un maximum de 40 000 € par projet.</p> <p>Il s'agit d'encourager les techniques modernes et automatisées de valorisation thermique de la biomasse : les plaquettes forestières et agricoles (hors concurrence avec les productions alimentaires), les granulés de bois, les sous-produits des industries du bois et les autres biomasses assimilables à des produits forestiers.</p> <p>Lors de l'examen de chaque projet, la cohérence territoriale, énergétique environnementale et économique est analysée pour que les filières existantes ne soient pas déstabilisées.</p> <p>De plus, si un réseau de chaleur est envisagé dans le projet et qu'il est alimenté par au moins 70% avec du bois énergie et avec une densité suffisante d'énergie distribuée (recommandation d'un ratio, énergie distribuée en MWh / longueur du réseau en mètre linéaire, supérieur à 1,5), les coûts de ce dernier sont également éligibles à la subvention.</p> <p>Cette action est menée conjointement, et les dossiers sont instruits en cohérence, avec le Plan Climat Energie Bourgogne (PECB) qui rassemble l'ADEME et le Conseil Régional de Bourgogne, en coordination avec les services de l'Etat et les aides du FEDER.</p>
<b>Public cible</b>	<p>Les collectivités locales et leurs groupements et les établissements publics (offices HLM, maisons de retraite, hôpitaux...).</p> <p>Ces bénéficiaires doivent être impliqués dans une démarche collective et s'appuyer sur une filière d'approvisionnement organisée.</p>
<b>Calendrier</b>	Permanent
<b>Partenaires techniques</b>	PECB, SIEEEN, PNRM, ALEN et chambres consulaires.

**Axe 2 : Faire du Bois Energie un levier  
de la transition énergétique dans la Nièvre**

**Fiche action n°9  
Développement des structures d'approvisionnement**

<b>Contexte</b>	Conscient de la nécessité de promouvoir les énergies renouvelables, tout en valorisant la ressource bois locale, le Conseil Général soutient les projets locaux de développement et de structuration de la filière Bois-Energie dans la Nièvre.
<b>Objectif</b>	Encourager le développement de la filière bois énergie en participant à la structuration de filières d'approvisionnement en combustibles bois pour que l'offre se renforce, soit lisible et de qualité
<b>Description</b>	<p>Afin d'accompagner le développement et la structuration des filières d'approvisionnement, des aides sont mobilisables par les collectivités et les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole qui adhèrent à la FDCUMA de la Nièvre (Fédération Départementale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole).</p> <p>Le Conseil Général finance l'acquisition de broyeurs pour la production de plaquettes forestières avec une subvention de 30% des coûts d'investissements, plafonnée à 8 000 €.</p> <p>De plus, pour les collectivités, la construction de hangars en bois pour le stockage de combustibles bois est également accompagnée avec une aide de 10% des coûts d'investissement, plafonnée à 20 000 €.</p> <p>Afin de consolider le développement de l'approvisionnement en plaquettes forestières nivernaises, l'opportunité d'engager une approche type « Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) » dont le modèle a été élaboré par la Fédération Nationale des COMMunes FORestières (FNCOFOR), à laquelle le Département est adhérent, sera envisagée en co-maîtrise d'ouvrage avec les partenaires de la filière bois énergie.</p>
<b>Public cible</b>	Les collectivités locales et leurs groupements, les CUMA.
<b>Calendrier</b>	Permanent
<b>Partenaires techniques</b>	PECB, SIEEEN.

**Axe 2 : Faire du Bois Energie un levier  
de la transition énergétique dans la Nièvre**

**Fiche action n°10  
Comité technique (COTEC) bois énergie de la Nièvre**

<b>Contexte</b>	La réussite du développement de la filière bois énergie nécessite une importante communication et des partenariats actifs entre les différents acteurs de la filière, de la forêt pour les plaquettes forestières aux exploitants des chaufferies automatiques au bois.
<b>Objectif</b>	Créer à l'échelle départementale un lieu d'échanges, de réflexions et de propositions pour accompagner le développement de la filière bois énergie.
<b>Description</b>	<p>Le bois énergie se développe et de nombreux acteurs interviennent à tous les niveaux de la filière, de la forêt aux exploitants de chauffage sans oublier les animateurs qui accompagnent les porteurs de projets.</p> <p>La mise en œuvre d'un comité technique pour la Nièvre, animé par le Conseil Général avec la participation de l'ADEME et du Conseil Régional de Bourgogne, permettra de collecter les informations nécessaires au suivi du développement de la filière bois énergie et de partager ces informations. Tous les acteurs qui sont impliqués dans le développement du bois énergie seront sollicités pour participer à ce COTEC, autant la filière amont (la filière bois) que la filière aval (les chaufferies).</p>
<b>Public cible</b>	Acteurs de la filière bois énergie
<b>Calendrier</b>	Fréquence du COTEC, annuel ou semestriel, suivant l'actualité.
<b>Partenaires techniques</b>	Conseil Régional de Bourgogne, ADEME, SIEEEN, ALEN, Fibre Active, Chambres consulaires, PNRM...

**Axe 2 : Faire du Bois Energie un levier  
de la transition énergétique dans la Nièvre**

**Réflexions en cours et Actions de lobbying**

- **Soutenir les projets innovants de la filière bois énergie dont les opérations d'agro-foresterie**

Les parcelles gérées en agroforesterie sont obtenues par la plantation d'arbres sur des terres agricoles ou par la réalisation d'éclaircies sur des parcelles boisées.

L'agroforesterie peut contribuer à la gestion durable de la biomasse-énergie afin de préserver les ressources naturelles. Pour que toutes les sources d'approvisionnement soient étudiées et optimisées afin de tendre vers l'autosuffisance énergétique de la Nièvre, des projets innovants et des opérations tests pourront être menés avec le soutien du Département.

- **Poursuivre la réflexion sur la structuration de la filière Bois énergie et sa lisibilité**

La transition énergétique sur le territoire nivernais conduit à définir un bouquet énergétique visant à développer le recours aux énergies renouvelables (objectif : 23 %).

Pour relever ce défi, l'ensemble des acteurs territoriaux et économiques doivent participer au renforcement et à la structuration de cette filière à la fois économique et énergétique. Cette construction d'un mix énergétique pour la Nièvre est engagée sous l'impulsion du SIEEN et du Conseil Général.

## **Axe 3 :**

# **Développer la valeur ajoutée de la filière nivernaise**

La filière bois nivernaise est un potentiel sur lequel le territoire peut s'appuyer pour créer la valeur ajoutée nécessaire à un développement économique pertinent.

Les 225 000 hectares de forêt contribuent à affirmer les spécificités de l'identité géographique et paysagère de la Nièvre.

Les 1 600 emplois de la filière nivernaise sont un socle de compétences, de savoir-faire à développer en créant de nouvelles activités, en innovant, en diversifiant les productions...

L'accompagnement de cette évolution devra permettre le passage d'une filière sectorisée et encore atomisée à une structuration en réseau et se traduire par une sécurisation économique autour de partenariats locaux permettant des économies d'échelles et l'accroissement des débouchés marchands.

La filière bois reste fragile au niveau local sur les problématiques liées à l'innovation ou bien la formation. Ces deux secteurs seront prédominants dans la démarche d'accompagnement pour favoriser l'innovation, la recherche appliquée et le transfert de compétences et de technologies. Ces défis de la formation initiale et professionnelle devront pouvoir être relevés collectivement au travers de partenariat entre chaque maillon de la filière et du développement de nouvelles possibilités fruit de la diversité des acteurs existants.

La promotion des démarches collectives, des projets collaboratifs, la mise en place de groupes filière sont de nature à accompagner la modernisation de la filière. De l'amont, concernant l'approvisionnement, la qualité des productions, la régularité et la sécurisation à l'aval avec la consommation locale de la production nivernaise, les débouchés et marchés évolutifs, la gestion et la valorisation des déchets issus de l'industrie du bois ; les outils et les actions doivent être mis en œuvre et animés pour répondre aux besoins de la filière.

Les défis locaux se situent dans une véritable plus value économique pour les acteurs du réseau, dans la pertinence de son fonctionnement, mais aussi autour d'une structuration complète permettant des réponses locales à chaque entrepreneur nivernais.

La filière repose aujourd'hui sur une structuration par pôle qui lui confère déjà certains avantages notamment au niveau des rapports entre structures. Le défi repose aujourd'hui dans la capacité et la volonté de chaque acteur à « jouer local » et contribuer à accroître et sécuriser ses approvisionnements et sa production. « Le made in Nièvre », modèle issu d'un concept économique de proximité basé sur le développement de la qualité et des savoir faire, pourrait trouver ensuite son intérêt dans la valorisation de la filière au travers d'une consommation locale, de produits de conception locale issue de la ressource locale.

**Axe 3 : Développer la valeur ajoutée de la filière bois de la Nièvre**

**Fiche action n°11**  
**Valorisation de la production locale par la construction**

<b>Contexte</b>	Le développement de l'utilisation du bois dans la construction est en plein essor. Ce matériau est utilisé dans les constructions publiques et privées. Cependant, les bois utilisés proviennent en grande partie de l'extérieur de la Bourgogne.
<b>Objectif</b>	Encourager l'utilisation du bois local comme matériau de construction à travers la réalisation de logements, de bâtiments agricoles et d'hébergements touristiques
<b>Description</b>	<p><b>Agriculture</b> L'aide du Conseil Général de la Nièvre est sous la forme d'une subvention de 5 % (cofinancé par l'Europe dans cette même proportion, soit une aide départementale de 10 %) du montant des investissements éligibles, complémentaire de la subvention d'Etat. Il est à noter que pour les constructions neuves, le montant de l'aide départementale est plafonné à un maximum de 7 000 € par exploitation et pour les travaux de rénovation, à 5 000 €.</p> <p><b>Tourisme</b> Il s'agit d'aider les hébergements locatifs novateurs (cabanes perchées, roulottes) installés dans un camping ou un parc résidentiel de loisirs. Ces hébergements doivent répondre aux préoccupations de protection de l'environnement et de développement durable, s'intégrer parfaitement à l'environnement et au paysage. L'aide est réservée aux projets qui obtiennent l'avis favorable des partenaires publics et/ou privés (communes ou structures intercommunales, CAUE...).</p> <p>Le taux de subvention maximum est de 20 % des dépenses subventionnables totales, plafonnées à 40 000 € par habitation, dans une limite de 5 par an et par bénéficiaire, et dans la limite fixée par la réglementation en vigueur figurant dans le Code de l'urbanisme et de la construction</p> <p><b>Habitat</b> Afin de favoriser le développement des constructions neuves en bois et des rénovations ayant recours au matériau bois en vue du développement et de la qualification de l'offre locative résidentielle en milieu rural, une réflexion sera engagée en lien avec le Plan Départemental de l'Habitat.</p> <p>Dans le même esprit, une réflexion sera engagée pour imaginer un système de bonus dès lors que ces opérations en matière d'agriculture, de tourisme et d'habitat ont recours à du bois d'origine nivernaise. Cette proposition sera soumise aux acteurs locaux et à vérifications juridiques avant débat en assemblée départementale.</p>
<b>Public cible</b>	Collectivités Bailleurs publics Agriculteurs Porteurs de projets touristiques privés et publics
<b>Calendrier de réalisation</b>	Permanent
<b>Partenaires</b>	CAUE, DDT, ADRT

**Axe 3 : Développer la valeur ajoutée de la filière bois de la Nièvre**

**Fiche action n°12**  
**Soutien aux entreprises locales**

<b>Contexte</b>	La filière bois nivernaise se structure progressivement et représente aujourd'hui 1600 emplois. Le développement et l'implantation des entreprises doivent se poursuivre afin d'optimiser la création locale de richesses, compléter la chaîne de valeur de la filière sur le territoire et créer de nouveaux emplois.
<b>Objectif</b>	Contribuer à la modernisation des matériels de production et à la mise aux normes des équipements mais également à l'investissement productif des entreprises de la première et seconde transformation
<b>Description</b>	<p>Le Conseil Général de la Nièvre apporte en partenariat avec d'autres cofinanceurs publics et en particulier le Conseil Régional de Bourgogne, des aides économiques. Il soutient les entreprises dans la modernisation de leurs équipements et matériels de production en contribuant à la réalisation d'équipements structurants à caractère départemental.</p> <p>L'aide vise à soutenir les petites et moyennes entreprises au sens communautaire (PME). Le projet doit représenter un montant d'investissement subventionnable H.T. supérieur à 50 000 € pour les entreprises ayant jusqu'à 50 salariés et de 100 000 € pour les entreprises de plus de 50 salariés dont le chiffre d'affaires ou le total de bilan n'excède pas 10 millions d'euros.</p> <p>Le versement de la participation départementale sera conditionné par la signature d'une convention.</p> <p>Les équipements de développement et d'amélioration de l'outil de production des entreprises de la filière bois sont subventionnables à hauteur d'une dépense plafonnée à 800 000 € H.T.</p> <p>Il est à noter que les matériels roulants et d'occasion ne sont pas subventionnables.</p>
<b>Public cible</b>	PME au sens communautaire et société de crédit bail-immobilier.
<b>Calendrier de réalisation</b>	Permanent
<b>Partenaires</b>	DRAAF, Conseil Régional, Fibre Active

**Axe 3 : Développer la valeur ajoutée de la filière bois de la Nièvre**

**Fiche action n°13**  
**Soutien aux démarches collectives des entreprises de la première et de la deuxième transformations**

<b>Contexte</b>	Les entreprises du bois de la Nièvre représentent une dynamique économique importante pour le territoire. Pour développer de nouveaux marchés et optimiser leurs outils de production, des projets collectifs sont mis en œuvre. Ces échanges permettent de reconnaître le savoir faire de chaque entreprise membre, développent des marchés de proximité issus de la coopération et favorisent la détection de débouchés complémentaires.
<b>Objectif</b>	Soutenir les démarches de regroupements (grappes d'entreprises) et de rapprochement de pôles de compétitivités, filières d'excellence ou clusters permettant le renforcement des entreprises membres et le développement de partenariats (mutualisation des moyens et/ou projets collaboratifs).
<b>Description</b>	<p>Pour accentuer la reconnaissance de la filière industrielle locale et de ses savoir faire, développer une filière d'excellence et développer l'innovation des entreprises de la filière bois, le Conseil Général de la Nièvre met en oeuvre un nouveau soutien aux entreprises et leurs groupements via un Contrat de Projet Collectif (CPC).</p> <p>L'aide du CPC concernera l'animation des démarches collectives et les investissements liés aux projets collectifs.</p> <p>Pour l'animation, l'aide représentera 30% maximum des dépenses éligibles plafonnées à 15 000 €. Seuls les frais de rémunération seront éligibles.</p> <p>Pour l'investissement, l'aide du Conseil Général représentera 10 % des dépenses éligibles plafonnées à 800 000 €. Un cofinancement (collectivité territoriale ou européen) sera demandé à tous les porteurs de projet. Les dépenses éligibles sont les équipements liés à la mise en œuvre d'un chantier collaboratif. Les matériels roulants et d'occasion ne sont pas éligibles.</p> <p>L'aide du Conseil Général prendra la forme d'un CPC avec des conditions établies au cas par cas selon une grille de critère d'évaluation qui sera définie en 2013.</p>
<b>Public cible</b>	PME au sens communautaire de la 1 <sup>ère</sup> et de la 2 <sup>ème</sup> transformation Groupement d'entreprises
<b>Calendrier de réalisation</b>	Elaboration et mise en œuvre des modalités du Contrat de Projet Collectif courant 2013.
<b>Partenaires</b>	DRAAF, Conseil Régional, Fibre Active, Chambres consulaires

**Axe 3 : Développer la valeur ajoutée de la filière bois de la Nièvre**

**Fiche action n°14**  
**Adéquation offre de formation et besoins des entreprises,**  
**développement des compétences et valorisation des savoir faire**

<b>Contexte</b>	Face aux déficits en matière de recrutement de personnels qualifiés, et face au développement de plusieurs entreprises de la filière bois, il s'agit d'intervenir pour faciliter le recrutement et/ou la spécialisation de salariés qui sont déjà en activité dans les entreprises.
<b>Objectif</b>	Développer un potentiel de demandeurs d'emplois qualifiés dans les métiers du bois et une offre de formation professionnelle en adéquation avec la demande des entreprises. Cette mission vise à participer à la mise en œuvre de stratégies concertées pour anticiper les mutations économiques et les possibilités de développement des ressources humaines des entreprises de la filière bois.
<b>Description</b>	La Maison de l'Emploi et de la Formation est au cœur des politiques publiques de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'insertion ; en phase avec les besoins des entreprises en activités et de celles qui souhaitent s'implanter dans la Nièvre. Elle est chef de file d'une démarche de GPEC territoriale intitulée : GACET (Gestion Anticipée des Compétences et des Emplois sur les Territoires). Cette démarche permet d'identifier les besoins en terme d'emploi et de compétences des entreprises et pourrait faire l'objet d'un ciblage spécifique sur la filière bois à l'échelle départementale.  En parallèle et afin d'améliorer l'offre de formation professionnelle et les possibilités de développement des ressources humaines des entreprises, un diagnostic « thématique de la filière » (travaux sylvicoles, 1 <sup>ère</sup> transformation et 2 <sup>nd</sup> e transformation du bois) sera réalisé et permettra de proposer un plan d'actions spécifiques. Des diagnostics « entreprise » seront ensuite proposés en fonction des besoins propres de chaque entreprise, en lien avec l'agence départementale de développement économique Fibre Active.
<b>Public cible</b>	Demandeurs d'emplois et salariés des entreprises de la filière bois. Chefs d'entreprises de la filière bois.
<b>Calendrier de réalisation</b>	2014
<b>Partenaires</b>	Conseil Régional, MDEF, Fibre Active, organismes de formation

### **Axe 3 : Développer la valeur ajoutée de la filière bois de la Nièvre**

## **Réflexions en cours et Actions de lobbying**

- Renforcer l'offre de formation initiale dans la transformation du bois.
- Mettre en place une journée des savoir faire de la filière forêt – bois.
- Mener une réflexion sur l'avenir et la complétude de la filière bois nivernaise (maillons manquants dans la chaîne de valeur), réflexion sur les niches d'innovation.
- Lobbying auprès de l'Etat pour développer un soutien de la filière.
- Lobbying pour favoriser le partage et la mise en réseau entre les clusters « bois » de la Bourgogne.
- Réflexion sur la chimie du bois.

## Axe 4 :

# Faire vivre collectivement une vitrine départementale de la forêt et du bois

La forêt et le bois sont vecteurs d'attractivité pour le territoire au niveau économique, social et culturel. Les entreprises de la filière ont acquis des savoir-faire et des techniques innovantes, elles fabriquent des produits de qualité et elles développent de nouveaux procédés.

La Nièvre possède plusieurs richesses dans ce secteur : un patrimoine forestier de 225 000 hectares, des centres de formations spécialisés dans le bois, un tissu économique important dans toute la filière (1600 emplois, des entreprises dans la première et la deuxième transformation), des perspectives d'avenir florissantes (arrivée à maturation du douglas, développement de nouvelles entreprises).



Valoriser et communiquer sur la multifonctionnalité de la forêt, ses bienfaits et sur l'intérêt d'une utilisation du bois local, mettre en avant les acteurs et les savoir-faire de la filière, tels sont les objectifs d'Univerbois, temps d'échanges et vitrine de la forêt et du bois sous toutes ses formes. Désormais marque déposée, Univerbois est le rendez-vous de la filière, entre professionnels, acteurs, associations et grand public.

L'objectif est d'offrir une vitrine valorisant le bois sur l'ensemble du territoire afin de créer des références et dynamiser la filière. Il s'agit de promouvoir notamment le bois énergie et l'utilisation du bois dans la construction à travers des opérations exemplaires mettant en avant les qualités naturelles de ce matériau (circuit des énergies renouvelables notamment).

Les communes forestières notamment seront incitées à promouvoir l'usage du bois dans la construction (Grenelle de l'environnement), constituant ainsi des terrains d'expérimentations privilégiées pour croiser le double enjeu de la commande publique et de l'usage du bois local.

**Axe 4 : Faire vivre collectivement une vitrine départementale  
de la forêt et du bois**

**Fiche action n°15  
Création d'un centre de ressources**

<b>Contexte</b>	Les informations liées à la filière bois sont nombreuses et diffusées par plusieurs organismes. Mais, lors de recherches, la difficulté est de trouver un site recensant toute les informations au niveau national mais également au niveau de la Nièvre.
<b>Objectif</b>	Collecter et mettre à disposition de tous les acteurs, du public et des professionnels, tous les documents (études, rapports, publications) liés à la filière dans un lieu unique
<b>Description</b>	<p>Le Centre de Ressources doit permettre de recenser toutes les informations liées à la filière forêt et bois. Il permettra de renvoyer vers les structures ou les sites Internet existants.</p> <p>Le site devra aussi permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la création d'un annuaire des professionnels de la filière</li> <li>▪ la mise en place d'une bourse foncière</li> <li>▪ une meilleure connaissance des acteurs locaux par une présentation vidéo</li> <li>▪ un support de communication concernant les règlements d'intervention et les financements mobilisables par les porteurs de projets</li> <li>▪ la valorisation des entreprises par leurs innovations : les nouveaux procédés liés à l'utilisation du bois et au développement des savoir faire</li> <li>▪ de développer la veille et les dossiers d'information : une mise à jour régulière et permanente permettra de réaliser des synthèses documentaires et de développer une veille juridique sur des thématiques précises du type « un guide sur les procédures à mettre en œuvre pour les biens sans maître »</li> </ul>
<b>Public cible</b>	Collectivités, entreprises et grand public.
<b>Calendrier de réalisation</b>	Permanent
<b>Partenaires</b>	Entreprises, associations, Fibre Active, Chambres consulaires, DDT, Région, DRAAF

**Axe 4 : Faire vivre collectivement une vitrine départementale  
de la forêt et du bois**

**Fiche action n°16  
Univerbois**

<b>Contexte</b>	Afin de renforcer l'image de la filière bois auprès du Grand Public et de créer un rendez-vous des professionnels, la manifestation Univerbois est un rendez-vous dédié à la promotion de la forêt et du bois.
<b>Objectif</b>	<p>Promouvoir la filière forêt et bois avec ses techniques, ses savoir-faire, ses entreprises et ses hommes.</p> <p>Engager des partenariats et des démarches collectives pour la promotion de la filière bois nivernaise au travers de mises en relation et de rapprochement d'entreprises et de territoires présentant des spécificités similaires à la Nièvre.</p>
<b>Description</b>	<p>Ce salon est destiné au grand public, aux étudiants, aux porteurs de projets, aux entreprises, aux institutionnels... à l'ensemble des acteurs et des passionnés.</p> <p>Une manifestation sur la filière bois est organisée afin de présenter cette filière dans sa globalité, avec des acteurs de la sylviculture, du bois énergie, du bois construction, des organismes de formation aux métiers du bois et les entreprises de la première et de la seconde transformation.</p> <p>Ce salon permet de créer une vitrine de la filière bois avec la participation de nombreux exposants et l'organisation de conférences thématiques.</p>
<b>Public cible</b>	Tous publics
<b>Calendrier de réalisation</b>	Tous les 2 ans
<b>Partenaires</b>	Entreprises du bois, Fibre Active, Institutionnels, ONF, CRPF, Chambres consulaires, MDEF, Organismes de formation, établissements scolaires, associations....

#### Axe 4 : Constituer une vitrine départementale de la forêt et du bois

### Réflexions en cours et Actions de lobbying

- **Création et aménagement d'un nouvel espace naturel sensible en forêt, véritable outil de promotion de la forêt nivernaise**

A travers sa politique des espaces naturels sensibles, le Conseil Général dispose d'un outil de préservation et de mise en valeur d'espaces remarquables. La forêt a été peu ciblée jusqu'à présent, hormis sur le site du Mont Prénéley et des sources de l'Yonne. A l'occasion de la révision de la politique des espaces naturels sensibles, l'intervention sur un site forestier pourrait être spécifiquement retenue. Ce site deviendrait ainsi une nouvelle vitrine de la forêt nivernaise, pour tous les publics.

- **Permettre le développement économique de la filière bois au travers d'Univerbois**

Inviter les clusters bourguignons afin de créer un espace « Innovation » et mettre en place un « speedating » entre les entreprises pour développer les échanges.

- **Développer les jumelages internationaux au sein d'Univerbois**

- **Faire de la Nièvre un territoire forestier reconnu**